

Dossier d'information - Campagne nationale

Mobiliser
35 357
communes
aujourd'hui

ON LE FAIT !



LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

SOMMAIRE

EDITO.....	2
LES MÉCANIQUES DE LA CAMPAGNE.....	4
Fiches thématiques « On le fait ! »	13



EDITO

#MaCommuneJyTiens

L'Histoire a fait de la commune la cellule démocratique première, l'expression de la proximité de la République. Nos concitoyens sont d'ailleurs plus des trois quarts à affirmer spontanément leur attachement à la commune et à son rôle. Ce lien si particulier est tel que la commune incarne bien souvent la « petite patrie » de ses habitants, comme un prolongement de la République.

Pourtant, les élus et les citoyens perçoivent aujourd'hui qu'il existe une crise de confiance entre l'Etat et les collectivités. On assiste en effet à un double mouvement : recentralisation des moyens d'une part, multiplication des urgences et accroissement des besoins locaux, de l'autre. Placée au cœur de ce paradoxe, la commune est mise en tension et son image est abimée.

C'est pourquoi nous avons pensé cette campagne comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même. Nous disons que les communes sont des acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français. Nous disons qu'elles sont les chevilles ouvrières de la démocratie de proximité. Nous disons qu'elles garantissent la continuité et l'efficacité des services publics, qu'elles tissent et retiennent les fils du lien social. Nous disons qu'elles sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de nos concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.



Cette grande campagne sert une grande ambition : replacer la commune au cœur de l'édifice républicain. Elle sera visible dans tous les territoires, dans chacune des 35 357 communes de France, de la métropole au plus petit village.

Par-delà leur diversité les communes sont unies par le même destin, celui du principal maillon démocratique en prise directe avec le réel. Nous voulons rappeler l'utilité profonde de la commune, autant dans l'incarnation de l'idéal républicain que dans la réponse concrète aux attentes du quotidien. Nous montrerons que la commune est aux avant-postes dans le combat pour une République plus efficace, plus innovante et plus humaine.

Cette campagne entend combattre les discours stigmatisants et les procès injustes dont sont de plus en plus souvent victimes les communes et leurs élus. Il nous faut restaurer à sa juste place la commune dans les têtes et les cœurs. Tout à la fois ancrée dans l'histoire et moderne, la commune est véritablement l'institution d'avenir du 21^e siècle.

François Baroin, président, & André Laignel, 1^{er} vice-président délégué



LES MÉCANIQUES DE LA CAMPAGNE

UNE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC SUR LA PLACE ET LE RÔLE DE LA COMMUNE ET DE SES ÉLUS DANS UNE RÉPUBLIQUE DE PROXIMITÉ

LES OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE : SENSIBILISER, RÉVÉLER ET VALORISER LE RÔLE DE LA COMMUNE

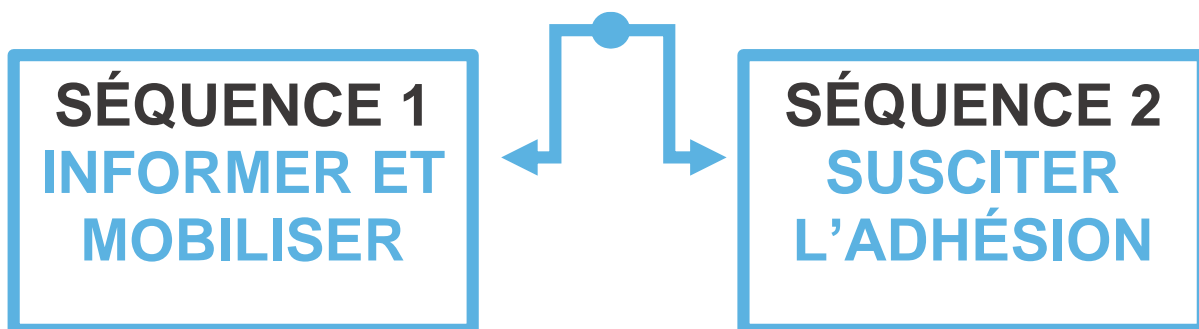
À l'occasion du 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité lance une campagne de communication nationale et globale, sur le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée.

Cette campagne a pour objectif de mobiliser les Français en faveur de la commune en général et de leur commune en particulier. Elle vise à valoriser les acteurs et bénéficiaires d'une République de proximité pour les Français et à révéler l'attachement des Français en :

- éclairant les citoyens sur le **rôle de leur commune dans leur quotidien**, sur la valeur de la proximité entre décideur et habitants et ainsi que sur les moyens nécessaires pour continuer à mener à bien ces missions ;
- incitant **les citoyens à se mobiliser pour soutenir leur commune** et en créant les conditions d'un débat démocratique et républicain qui permette d'exprimer leur attachement aux fonctions d'élus de proximité ;
- valorisant l'image de **la commune comme maillon à part entière de la vie démocratique de notre pays.**

Au-delà des discours ambiants, cette campagne fait le choix de valoriser la commune dans les services qu'elle rend à la population au quotidien et de montrer les innovations et le dévouement dont font preuve les élus et leurs équipes.

UNE CAMPAGNE EN DEUX SEQUENCES DISTINCTES



Cette campagne en deux séquences vise à réaffirmer **l'importance de la commune dans le quotidien des citoyens et leur attachement à cette institution de proximité.**

C'est pourquoi le mot d'ordre irrigue l'ensemble des messages, au moyen du #hashtag (mot-dièse) :

#MaCommuneJyTiens

Il fait non seulement **le lien entre les différentes séquences**, mais aussi **entre les élus qui s'engagent chaque jour pour leur commune** et les habitants qui bénéficient de cet engagement.

#MaCommuneJyTiens est à la fois l'expression d'un réveil démocratique et républicain et la condition d'un nouveau contexte de dialogue bienveillant et constructif entre l'Etat, les communes et les Français.

■ SEQUENCE 1 : INFORMER ET MOBILISER

La première séquence de la campagne, lancée à l'occasion du Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, se déroulera de novembre à décembre 2018. Elle est destinée à éclairer et mobiliser les citoyens, partout en France, sur les différentes missions de proximité assurées par la commune et ses élus.

Grâce à des chiffres marquants, cette campagne valorise l'action des maires, ou à travers eux celle de leur intercommunalité – à travers la signature commune à l'ensemble des messages, dans les grands domaines stratégiques du quotidien des Français : **espaces verts et cadre de vie ; logement social ; développement économique ; gestion des déchets ; sécurité et tranquillité ; aide sociale ; équipements sportifs ; gestion de l'eau potable ; transports publics ; vie et offre culturelle ; petite enfance ; investissement public ; état civil ; équipements et infrastructures.**

ON LE FAIT !



LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

Dossier d'information Campagne nationale

Entretenir 1,6 million d'hectares d'espaces verts ?

Faciliter la construction de plus de 100 000 logements sociaux par an ?

Soutenir la création de milliers d'entreprises chaque année ?

Ramasser 600 000 tonnes de déchets sauvages sur la voie publique ?

Contribuer à la tranquillité de tous avec 23 390 agents ?

Assurer 28 millions d'heures d'aide à domicile ?

Gérer 331 514 équipements sportifs ouverts à tous ?

Fournir 12 millions de m³ d'eau potable chaque jour ?

Desservir 30,8 millions d'habitants par des transports publics urbains ?

Organiser 1887 festivals partout en France chaque année ?

Accueillir 2,4 millions d'enfants à l'école maternelle chaque année ?

Servir 8 millions de repas par jour à toutes les générations ?

Être le premier investisseur public national ?

Prêter 208 millions de livres par an ?

Enregistrer 767 000 naissances chaque année ?

Entretenir 687 789 km de voirie ?

Servir le citoyen et agir pour la République

ON LE FAIT !

LES MAIRES DE FRANCE

#MaCommuneJyTiens

#Ma CommuneJyTiens

amf
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

■ SEQUENCE 2 : SUSCITER L'ADHÉSION

La seconde séquence de la campagne sera lancée à l'occasion des vœux 2019. Elle se déroulera de janvier à septembre 2019. Elle a été conçue autour de visuels qui jouent sur le registre émotionnel avec des images aux tons justes, belles et fortes. C'est donc grâce à des photos illustrant des moments importants ou touchants du quotidien que la campagne démontre que la commune, par ses compétences, est souvent au rendez-vous des temps forts de la vie. Les visuels représentent des habitants, un maire, des agents publics, dans un esprit de reportage. ©Gilles Coulon, collectif *Tendance Floue*.

Ils sont organisés selon six grandes thématiques :

Entourer

Embellir

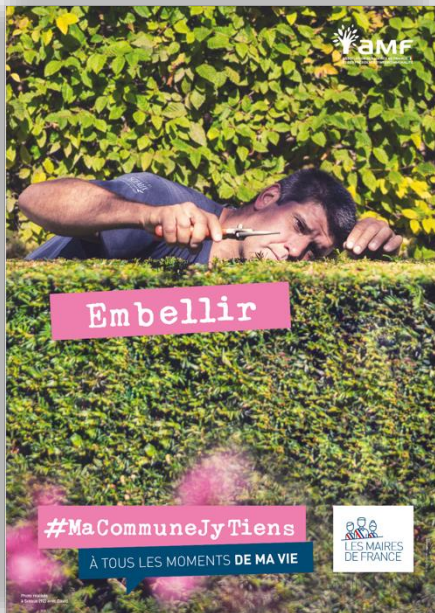
Secourir

Éveiller

Innover

Rassembler

Dossier d'information Campagne nationale



UNE CAMPAGNE QUI DONNE LA PAROLE AUX MAIRES DE FRANCE ET AUX CITOYENS

La mise en valeur d'un collectif ouvert et positif

La **première séquence** de la campagne met en avant une signature collective « Les maires de France » pour désigner tous ceux et celles qui font, gèrent et agissent sur de nombreuses compétences dont ils ont la responsabilité, que ce soit directement ou à travers l'intercommunalité. Elle ajoute un dernier élément de message : « on le fait ! ». **Les maires de France assurent ces missions, concrètement, quelle que soit la taille de leur commune, quelles que soient les spécificités de leur territoire.** C'est l'échelon de proximité par essence.



#MaCommuneJyTiens

#MaCommuneJyTiens

À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

La **seconde séquence** de la campagne est siglée « À tous les moments de ma vie », pour **illustrer les services délivrés, au quotidien, par les communes, aux habitants.** C'est le moyen de redessiner un collectif de citoyens conscients des compétences des élus, de leurs défis et de la manière dont ils accompagnent les moments clés de leur existence.

10

Une campagne déployée sur l'ensemble du territoire

La campagne de communication menée par l'AMF veut **révéler la parole des maires de France**. En amont, ils ont été pleinement associés à la définition des messages et des missions à valoriser. Les maires seront aussi destinataires d'un kit de communication constitué de différents formats de visuels, déclinables sur des supports physiques et numériques. Ils seront libres de donner toute la résonance qu'ils souhaitent aux messages pour amplifier la sensibilisation et la mobilisation. **Ils seront également amenés à prendre la parole localement face aux parties prenantes de leur territoire pour relayer ce message sur la commune, ses réalisations et son dynamisme.**

Quant aux citoyens, ils sont incités à se saisir de cette campagne de mobilisation. De manière guidée dans un premier temps, avec un concours de photographies sur Instagram où chacun pourra se prendre en photo dans sa commune à un moment qu'il juge important dans sa vie, pour illustrer la seconde phase. Ils pourront prendre le relais par des moyens variés pour **manifester leur soutien aux élus, approfondir le dialogue avec eux pour répondre au mieux à leurs attentes ou encore susciter des vocations à la fonction de maire ou de conseiller municipal.**

Une fois lancée, cette campagne sera visible dans de nombreuses communes de France pour créer les conditions du débat sur l'ensemble du territoire. Elle a été conçue comme une vague générale de sensibilisation et comme un catalyseur d'énergie citoyenne pour l'avenir.



LES MODES DE DIFFUSION DE LA CAMPAGNE

La campagne se déclinera pour s'adapter à l'ensemble des canaux de diffusion. Diffusée dans la presse quotidienne et régionale, sur les réseaux sociaux ainsi que sur les panneaux d'affichage urbains elle sera visible par l'ensemble des citoyens et pourra s'adresser à tous les publics :

- **Présentation de la campagne** lors de la conférence de presse nationale, du 7 novembre 2018 (la première séquence de la campagne sera diffusée sur des bannières de site Internet de presse influents).
- **Prises de parole sur l'ensemble du territoire** :
À partir du 8 novembre, les présidents d'associations départementales de maires prendront la parole à l'occasion de points presse locaux notamment.
- **Campagne de presse** :
À partir de novembre, un plan média sera déployé auprès des titres de la presse quotidienne régionale et nationale.
 - La campagne de mobilisation sera diffusée en annonce presse dans les 60 titres de la presse quotidienne régionale ainsi que dans *Le Parisien Aujourd'hui en France*.
 - 3 messages diffusés dans ces médias : soit, 183 insertions au total, sur 3 semaines.
- **Réseaux sociaux** : les deux séquences de la campagne seront relayées via des bannières et des posts sponsorisés sur Twitter, Facebook, LinkedIn et Instagram. La campagne sera simultanément déclinée au moyen des messages publiés par les élus via leurs comptes personnels et municipaux, afin de :
 - Motiver et animer l'échange avec les citoyens en installant la démarche de mobilisation / soutien #MaCommuneJyTiens sur les réseaux sociaux
 - Soulever le débat
 - Faire interagir les habitants au local autour du rôle des services de proximités (notamment, via le concours photo)

FICHES THÉMATIQUES

ON LE FAIT !





Les maires et les présidents d'intercommunalité sont des acteurs cruciaux du développement économique des territoires. Ils assument, à eux seuls, plus de 60 % de l'investissement public local et 45 % de l'investissement public national.

L'investissement public local est le premier levier qui leur permet d'avoir de l'impact sur la croissance de leur territoire. Les communes et les intercommunalités décident régulièrement d'investir dans l'attractivité du territoire grâce à la commande publique, par exemple dans le développement des réseaux de transports publics et des nouvelles technologies ou plus généralement en soutenant l'écosystème entrepreneurial local. Cet investissement vise également le maintien des services publics essentiels à la population et participe aussi à l'accès au marché du travail pour tous.

Le second levier de croissance réside dans la capacité des communes et des intercommunalités à accorder la plus grande attention et des moyens importants pour soutenir la création et le maintien d'entreprises sur leurs territoires. Fortes de ce soutien,

les entreprises stimulent la création de richesse et favorisent l'emploi local. Cette aide prend la forme d'actions indirectes favorisant un accompagnement des créateurs ou des repreneurs d'entreprises, avec notamment l'aide à l'implantation, l'aménagement de zones d'activité, ou encore l'aide à la recherche de financements.

Néanmoins, cette capacité d'investissement peine à se maintenir dans un cadre de forte contrainte financière et face à la baisse des dotations.

S'ajoutent à la raréfaction des moyens dédiés à la compétence économique, d'autres contraintes telles que le manque de foncier aménagé dédié à l'activité économique.



BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon le Rapport 2018 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales, le bloc communal est le premier investisseur public national.

Avec un montant de 35,25 milliards d'euros pour l'exercice 2017, il porte 62 % de l'investissement public local et 45,7 % de l'investissement public total.

En 2017, le montant des investissements des communes et des intercommunalités s'élevait à 22,6 milliards d'euros, et celui des EPCI était de 12,65 milliards d'euros.

Alors que les communes et les intercommunalités assurent plus de 45 % de l'investissement public national, leur dette ne représente que 5,8 points de PIB en France. En effet, il est interdit aux collectivités locales de recourir à l'emprunt pour financer leurs dépenses de fonctionnement, ce qui est un facteur de modération de l'évolution de la dette locale.

ELLES INNOVENT...

La Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou (49) propose régulièrement à la location et à la vente des ateliers-relais d'une surface de 150 à 1200 m², à des prix maîtrisés. À l'issue d'un contrat de location de 23 mois, elle offre la possibilité aux entreprises d'acheter le local. Toute création, extension, reprise ou reconversion d'activité bénéficie d'une exonération fiscale pendant au minimum 2 ans. Elle permet ainsi aux nouvelles entreprises de s'implanter sur le territoire à moindre coût et dans des conditions optimales. Elle accompagne également les porteurs de projet dans le développement de leurs activités et dans la recherche de financements.



Le rôle d'une collectivité est de favoriser un écosystème pertinent pour les entrepreneurs, en suivant une stratégie de clusters.

Laurent Hénart, maire de Nancy (54), président de la commission Développement économique de l'AMF, *Le Point* le 15/09/2014 (Source [Article](#))





Parce qu'elles sont **les acteurs référents de l'entretien de la voirie**, les communes ou les intercommunalités sont **garantes de la mobilité des habitants et de l'articulation des territoires**.

Elles sont chargées de la création, de l'aménagement (élargissement, équipements de sécurité routière, etc.), de l'entretien et de la conservation de voies classées dans le domaine public et de leurs dépendances (ponts, tunnels, etc.), ouvertes à la circulation. Le domaine public routier recouvre notamment la chaussée, les talus, les trottoirs, les accotements, etc. Elles disposent aussi d'environ 700 000 km de chemins ruraux dépendant de leur domaine privé, pour lesquels elles engagent parfois des dépenses importantes de maintenance, d'entretien, de restauration, etc.

Ces chemins sont essentiels pour le territoire, la valorisation de son patrimoine (randonnées, tourisme, qualité du paysage) et son attractivité touristique et économique.

Par extension, l'éclairage public, les pistes cyclables et la signalisation relèvent également de l'action des communes ou des intercommunalités.

La baisse des ressources des communes et de leurs intercommunalités a pesé sur les dépenses de voirie. **Face à cette réduction de moyens, elles ont souvent choisi de privilégier les dépenses d'entretien, au détriment de la création de nouvelles routes.** En repoussant les nouveaux projets de voirie, elles prennent du **retard face aux nouvelles dynamiques urbaines et territoriales, et elles ne peuvent s'adapter aux exigences d'infrastructures que requiert le développement de l'activité économique.** D'autres grandes dépenses incontournables s'annoncent : les ponts, et notamment ceux construits depuis plus de cinquante ans, nécessiteront des dépenses conséquentes de diagnostic, d'entretien et de réparation dans les années à venir afin de maintenir leur capacité de circulation et d'acceptation des tonnages. Ces ponts sont des éléments clés de la fluidité des territoires et de la mobilité des habitants.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les sources du rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, 2018, on parle de l'entretien de 687 789km de voirie communale ou intercommunale.

Entre 2010 et 2015, les collectivités territoriales ont dépensé 15 milliards d'euros par an pour leurs dépenses de voirie (rapport du CGEDD).

Le bloc communal y a contribué à hauteur de 67%, soit plus de 10 milliards d'euros par an.

ELLES INNOVENT...

Pour empêcher la neige et le verglas de tenir au sol et afin d'assurer la fluidité et la sécurité de la circulation, la commune d'Egletons en Corrèze s'est dotée d'une route chauffante en 2018. L'objectif des routes chauffantes est d'éviter les accidents et les bouchons provoqués par le verglas et le froid en hiver. Il évite également aux communes de lancer des opérations déneigements et de salage des routes.

Résultats ? Les routes chauffantes permettent d'emmagasiner la chaleur de l'été, pouvant atteindre les 60 degrés, et de la conserver pour l'hiver. Lorsque la route est gelée ou enneigée, grâce à des pompes, on fait remonter la chaleur pour réchauffer la route. Cette chaleur peut également être stockée dans pour alimenter des bâtiments voisins (logements, bureaux ou industries) en chauffage ou production d'eau chaude de manière écologique et durable.





Au-delà de la demande de loisirs, le sport pour tous est un levier de socialisation pour tous et d'apprentissage de la vie collective pour les plus jeunes. C'est aussi un déterminant reconnu de santé publique. **Les collectivités sont mobilisées depuis longtemps dans l'enrichissement de la vie locale sportive**, notamment par le financement d'infrastructures communales et le subventionnement des clubs.

Les communes et leurs groupements agissent sur plusieurs leviers de la vie sportive locale et de l'accès de tous à une activité sportive, quel que soit leur lieu de résidence ou leurs capacités financières.

- Les équipements avec la construction, la gestion et la mise à disposition des équipements sportifs.
- Le soutien des associations sportives, sous la forme de subventions ou de mise à disposition de personnels voire de matériels.
- L'animation grâce à du personnel spécialisé dans l'encadrement des activités physiques et sportives. Les communes développent également des partenariats avec l'école et les associations, sur le temps scolaire mais également sur le temps péri et extra-scolaire.
- La promotion du sport avec une participation active aux manifestations sportives.

Dans un contexte de désengagement progressif de l'Etat, le nécessaire accroissement des moyens financiers alloués à la pratique sportive fait l'objet de nombreux débats entre les collectivités locales, les fédérations sportives et le ministère. **L'inflation des normes qui s'appliquent aux équipements génère des coûts nouveaux, parfois jugés excessifs. Elle menace de ponctionner une grande part des ressources, au détriment de l'encadrement et de l'encouragement à la pratique du sport par un maximum d'habitants.**

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les sources du ministère des Sports, 2018, elles gèrent 331 514 équipements sportifs ouverts à tous, ce qui signifie que plus de 80% des équipements sportifs sont la propriété du le bloc communal.

Au 1^{er} janvier 2014, il existe plus de 323 000 lieux de pratiques sportives recensés en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'Outre-Mer.

La dépense de l'État gérée par le ministère chargé des sports est estimée à moins de 1 Md€ sur un montant total estimé à 16,8 Md€.

Les communes portent 12,1 Md€ de dépenses dans ce domaine.

ELLES INNOVENT...

La ville de Strasbourg (67) s'efforce de favoriser la pratique du sport pour tous, quel que soit l'âge, le niveau ou la motivation.

Résultats ? Les équipements sportifs sont utilisés par près de 5 millions d'usagers par an, dans 126 disciplines, au sein de 220 clubs sportifs.

Les États Généraux du Sport initiés par la Ville en 2009-2010, ont permis de dynamiser l'offre d'activités physiques avec notamment l'École Municipale des Sports, les opérations Passion Sport, le développement de pratiques douces, le soutien financier aux associations et leur accompagnement dans leurs projets sportifs (partenariats dans le cadre des activités sport-santé, actions en faveur du public sénior, rencontres sportives intergénérationnelles...).

Une charte du sport rappelle la place essentielle et les enjeux du sport pour la ville et ses habitants.



Conduire la politique sportive d'une commune ou d'une intercommunalité

est une responsabilité majeure car elle concerne une part croissante des habitants, qu'ils soient pratiquants, bénévoles, supporters ou professionnels des métiers du sport, et s'insère dans des démarches transversales visant à améliorer le bien-être des populations et la cohésion sociale..

David Lazarus, maire de Chambly (60), co-président du groupe de travail Sport), Interview pour la revue de la Fédération Française des Clubs Omnisports (Source : [Article](#))



Depuis la Révolution française de 1789, l’approvisionnement des populations en eau potable relève de la responsabilité des communes. Les communes sont en effet à charge du « petit cycle de l’eau », les maires sont les garants de l’accès à une eau de qualité pour tous. À ce titre, ils sont pleinement mobilisés pour fournir aux usagers un service performant tant des points de vue environnemental qu’économique.

Les communes assurent également le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l’épuration des eaux usées, ainsi que l’élimination des boues produites.

Elles contrôlent également les installations d’assainissement non collectif.

Ce principe de gestion de l’eau par les communes, vieux de deux siècles, est aujourd’hui remis en question. Les communes ne seront bientôt plus les autorités organisatrices du service public de l’eau et de l’assainissement. La réforme loi NOTRe de 2015, dans le prolongement de la loi MAPTAM, va bouleverser l’organisation et le périmètre des services d’eau et d’assainissement, en transférant ces compétences aux EPCI.

Pourtant, les communes et leurs groupements sont les mieux placés pour apprécier l’échelle pertinente de mutualisation des services et pour organiser efficacement l’exercice de ces compétences. Le petit cycle de l’eau requiert avant tout de la proximité.

La réorganisation de nouvelles autorités organisatrices risque d’engendrer des « *coûts inutiles* »¹ qui pèseront sur les usagers. Cette réforme confirme une tendance à la technocratisation du pouvoir local et à sa concentration à l’échelon supra-communal. Les décisions publiques issues de ce nouveau principe d’organisation seront nécessairement moins agiles, moins adaptées et moins économes.

¹ Eau potable et assainissement : à quel prix ? Rapport CGEDD n° 010151-01, IGA n°16006-15010-01, Marie-Louise SIMONI, François GUERBER, Jean-Pierre NICOL et Pierre-Alain ROCHE (coordonnateur) et Aurore TUAL

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les sources de l'Observatoire SYSPEA, Rapport 2016, on parle de 12 millions de m³ d'eau potable fournis chaque jour par les communes.

En France, 22 208 autorités organisatrices assurent des missions d'eau potable et/d'assainissement.

Le prix moyen des services de l'eau (eau potable et assainissement collectif) s'élève à 4,04 €/m³ au 1^{er} janvier 2016 pour une consommation de référence de 120 m³, avec 2,03€/m³ pour l'eau potable et 2,01€/m³ pour l'assainissement collectif.

Il convient toutefois de rappeler que le prix des services peut varier d'un territoire à un autre pour des raisons endogènes (notamment la présence d'une eau abondante et de qualité, un nombre élevé d'abonnés par km linéaire de conduites...).

ELLES INNOVENT...

La commune de Saint-Jean-d'Ardières (69) a décidé de déployer un compteur intelligent pour limiter les fuites d'eau et pour que chacun puisse maîtriser sa consommation d'eau. Ce système fonctionne grâce à un émetteur radio placé sur votre compteur. Il communique - 2 secondes par jour - par voie hertzienne (proche des bandes FM et TV) votre index de consommation à un récepteur situé sur le toit d'un bâtiment de la commune. Puis le signal est transmis par les réseaux de téléphonie mobile vers le centre de relations clients. ([Site de la Mairie](#))





L'enregistrement des naissances est la première mission historiquement confiée à la commune.

Outre l'enregistrement des naissances, les communes assurent également, pour le compte de l'Etat, de nombreuses missions essentielles à la vie quotidienne des français. Elles établissent les actes d'état civil (naissance, mariage, adoption, décès, reconnaissance) et tiennent les registres d'état civil. Pour permettre aux citoyens d'accéder à un certain nombre de droits, c'est aussi en mairie que sont délivrés le livret de famille ainsi que divers certificats et attestations (certificat d'hérédité, certificat de moralité ou de bonne vie et mœurs, souvent exigé en cas d'adoption d'un enfant à l'étranger, attestation d'accueil ...). En ce qui concerne le domaine funéraire, les autorisations d'inhumation et de crémation, entre autres, relèvent aussi de la responsabilité de la commune.

De nouvelles compétences enrichissent encore ce cœur de compétence d'état civil : l'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité pour certaines, le changement de prénom, l'enregistrement des Pacs (déclaration, modification, dissolution) et leur archivage, et le changement de nom de famille pour toutes.

De ce point de vue, l'affaiblissement des moyens de la commune dans ses missions d'état civil fragiliserait directement les citoyens. On imagine mal le transfert de ces missions de proximité à une autorité physiquement éloignée des citoyens. Il reste la possibilité d'accélérer la dématérialisation des actes et de leurs demandes.

C'est sans compter que les 13 millions de Français qui n'ont pas accès au numérique (source : Gouvernement) seraient de facto exclus. Les citoyens vivant dans les zones blanches n'accéderaient pas non plus à ces services, créant ainsi une rupture d'égalité avec les citoyens vivant sur le reste du territoire. Par ailleurs, en cas de difficulté ou de dysfonctionnement, le citoyen n'aurait plus la possibilité d'échanger avec l'administration.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

En 2016, 784 000 naissances ont été enregistrées dans 2800 communes (Insee).

En 2017, 767 000 naissances et 228 000 mariages ont été enregistrés (Insee).





Les maires et les présidents d'intercommunalité travaillent quotidiennement pour permettre à chacun d'accéder à un logement abordable. S'il appartient à l'Etat de définir la politique générale du logement social, ce sont les maires et les présidents d'intercommunalité qui la mettent en œuvre localement, en étant attentifs aux enjeux de la mixité sociale et du développement harmonieux des territoires.

Les communes participent activement à la production de logements sociaux, par la mise à disposition de terrains et la viabilisation de ceux-ci, par les garanties d'emprunt qu'elles octroient aux bailleurs sociaux ou par les financements directs qu'elles apportent.

Leur détermination à garantir pour tous un logement décent, un toit pour chaque famille, constitue un défi exigeant et complexe à mettre en œuvre. **Le logement s'inscrit au cœur de plusieurs politiques territoriales**

puissantes : projets économiques, urbains, environnementaux et sociaux.

Les mesures législatives de ces dernières années ont eu pour effet de transférer aux intercommunalités l'ensemble de l'exercice de la compétence habitat. Or, dans ce domaine, il ne peut y avoir de politique efficace, au plus près des habitants, sans une mobilisation de toutes les collectivités concernées, c'est-à-dire sans une interaction forte entre les communes et leur intercommunalité.

Les effets prolongés de la crise économique, la précarisation croissante de la population, ainsi que l'évolution de la composition des familles et des modes de vie ne font que renforcer l'utilité de ces logements. D'ailleurs, si elle se concentre dans les territoires les plus urbains, la demande de logements sociaux s'exprime également dans les petites villes et les zones rurales du territoire.

Les communes pensent désormais l'accès au logement social, non pas comme une demande statique, mais comme un élément au sein de parcours résidentiels adaptés à la population, allant de l'hébergement à l'accession à la propriété.

La réforme des loyers et des APL déstabilise l'équilibre financier des bailleurs sociaux et, combinée à la baisse des dotations, cela fragilise les capacités des communes à soutenir l'offre de logements sociaux, autant en quantité qu'en qualité. Les efforts importants engagés par les collectivités en matière de rénovation urbaine et de réhabilitation, qui sont nécessaires et à poursuivre sur les territoires, sont aujourd'hui gravement menacés.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les sources de l'Union sociale pour l'habitat (2018) les communes facilitent la construction de plus de 100 000 logements sociaux par an.

Les organismes HLM logent environ 10 millions de personnes.

2,2 millions de ménages locataires HLM bénéficient d'une aide personnelle au logement.

Par rapport à la structure de la population française, les habitants du parc locatif social se caractérisent par une surreprésentation des familles monoparentales (20% des ménages logés par les organismes contre 9% dans l'ensemble de la population), de ménages dont la personne de référence est de nationalité étrangère (11% contre 6%) et par le caractère modeste de leurs revenus.

Les communes concernées par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 doivent désormais avoir un ratio de logements sociaux par rapport aux résidences principales de 25 %, d'ici 2025.

ELLES INNOVENT...

La commune de Pulnoy (54) a mis en œuvre une offre d'habitat mixte adaptée aux besoins. Suite à un questionnaire adressé en 2000 aux habitants âgés de 60 ans, elle a entendu la demande de logements adaptés plus spécifiques.

Résultats ? La commune a décidé de créer une zone résidentielle comprenant 260 logements dont 30 % de logements locatifs sociaux, une résidence services pour personnes âgées, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), un centre d'animation sénior ainsi qu'une crèche de 32 places.



Concernant la vente des logements sociaux imposés aux organismes HLM,

nous avons considéré à l'Association des maires de France que la vente de tels logements ne devait pas être perçue comme un outil de financement mais comme un outil des parcours résidentiels. En conséquence, il importe que la puissance publique continue à avoir un engagement financier conséquent en faveur du locatif social »

Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le François (55), co-président du groupe de travail Logement
Interview pour *L'Union* du 23 juin 2018





Garantir la sécurité des personnes est une exigence fondamentale de la vie démocratique.

L'action publique repose sur deux grands acteurs : l'Etat d'une part et la commune de l'autre.

Le maire concourt par son pouvoir de police, aux côtés de l'Etat, à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance ainsi qu'à la protection des populations.

Il y contribue librement en dédiant des ressources humaines (plus de 30 000 policiers municipaux, agents de surveillance de la voie publique et gardes-champêtres), ou des moyens matériels comme la vidéo-protection.

La police municipale est sous l'autorité du maire.

Elle est en charge d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

Ces personnels et ces équipements, à la charge des communes ou des intercommunalités, ne sauraient se substituer à ceux de l'Etat, **ils les complètent ou se combinent grâce à leur coordination**. En tout état de cause, leur montée en puissance quantitative et qualitative, sous l'impulsion des maires, est indéniable et reconnue.

Le contexte sécuritaire et l'inquiétude des habitants requièrent une attention soutenue des maires et des moyens adaptés. Même dans un contexte de crispation et de menace terroriste, deux principes sont fondamentaux pour l'efficacité de l'action publique en matière de sécurité : d'une part, le rôle complémentaire des communes ou des intercommunalités par rapport aux obligations sécuritaires de l'Etat et de l'autre, la liberté des maires dans le choix des voies et moyens de sécurité et de tranquillité publiques.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les sources de la DGCL, 2017 on compte plus de 30 000 agents qui contribuent chaque jour à la tranquillité de tous : policiers municipaux, agents de surveillance de la voie publique et gardes-champêtres.

ELLES INNOVENT...

La commune de La Rochelle a décidé de taxer de 120 euros l'ivresse publique et manifeste. Le montant de cette amende a été calculé à partir des frais engagés par la police municipale pour intervenir sur la voie publique. La commune a annoncé qu'elle serait reversée au service de santé publique pour la lutte contre les addictions.

L'objectif est de réduire les problèmes liés à l'alcoolémie sur la voie publique, troubles éminents à la tranquillité publique auxquels les agents de police municipale sont les premiers confrontés. Cette solution s'avère bénéfique pour la commune comme pour l'Etat. (Source : [Article](#))





Les communes sont directement responsables du cadre de vie de leurs habitants.

La propreté est l'un des tous premiers défis de ce cadre de vie, mais aussi de la sécurité sanitaire des habitants. **Le maire détient une compétence unique pour prendre toute mesure nécessaire à la salubrité publique, lorsque l'abandon de déchets présente un danger pour la santé publique, la salubrité et l'environnement.**

Pour soutenir son action, le maire dispose de pouvoirs de police pour **prévenir, agir** si nécessaire à la place du producteur de ces déchets et sanctionner le contrevenant.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **les communes constatent les infractions, sur le domaine public comme sur les domaines privés.** Ce sont les intercommunalités qui réalisent la collecte et le traitement des déchets des ménages.

Les communes font face à un double mouvement d'aggravation : **le volume de ces dépôts sauvages croît inexorablement et ces dépôts contiennent plus souvent des déchets dangereux ou polluants** (amiante, peintures, huiles, essence par exemple). Sur un même territoire, **les moyens nécessaires au ramassage et au traitement de ces déchets représentent un budget croissant.**

Le non-traitement de ces déchets n'est pas une option possible. Il entraînerait un risque grave pour les habitants. Outre les matières chimiques dangereuses, les pneus et les véhicules abandonnés contiennent parfois de l'eau stagnante issue des pluies, ce qui favorise la prolifération de moustiques transmettant des maladies.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Il est difficile de connaître les quantités de déchets abandonnés illégalement car nous ne connaissons que celles des déchets qui ont été repérés et éliminés. L'estimation 2018 du groupe de travail du ministère de l'Ecologie, de 600 000 tonnes est probablement inférieure à la réalité.

ELLES INNOVENT...

Gestes Propres (anciennement Vacances Propres) est une campagne nationale parrainée par Jean-Michel Cousteau. Elle incite tous les acteurs concernés à s'engager pour lutter contre ce fléau environnemental et sanitaire.

L'objectif de l'association vise à atteindre, d'ici 2025, 75% de Français qui jugent les déchets sauvages inadmissibles.

Résultats ? En 2015, grâce à l'engagement de l'association, 3,8 millions de citoyens ont été sensibilisés et environ 24 000 tonnes de déchets ont été collectés. ([Source AMF](#))

La ville de Saint-Hilaire-de Riez (12 000 habitants en Vendée) a supprimé les corbeilles de rue et déploie une vaste campagne de sensibilisation, afin de demander aux habitants de relever le « Défi zéro poubelle ». Les habitants sont invités à ramener leurs déchets chez eux et à les trier si les déchets font l'objet d'une consigne de tri. La campagne de communication a suscité un débat et une prise de conscience collective, qui ont permis de réduire rapidement les quantités de déchets collectés.



L'incivisme est un bras d'honneur à la collectivité et un abandon de soi.

La responsabilité individuelle et la prise de conscience collective d'appartenance

à une communauté constituent un enjeu majeur.

David Lisnard, maire de Cannes (06) et vice-président de l'AMF
mène une politique volontariste de lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités
(Source : [Site officiel de la ville de Cannes](#))





Les transports publics sont des systèmes complexes, imbriqués, multimodaux qui requièrent l'intervention concertée des communautés de communes, d'agglomération ou urbaines, des métropoles, et des régions.

Les communes sont au cœur de la demande de mobilité des habitants et de l'égalité des territoires. Les transports sont aussi un levier de développement économique et d'articulation des bassins d'emplois.
Les communes et leurs groupements sont en charge des services réguliers de transport public urbain de personnes. Mais elles peuvent aussi être à l'initiative de transports à la demande, d'activités d'autopartage ou visant à favoriser le covoiturage, d'un service public de location de bicyclettes. Les régions sont les chefs de file en matière de coordination et d'intermodalité.

Le financement des transports sera prochainement confronté à un effet ciseaux. D'un côté, les recettes devraient stagner. Les exploitants (en régie ou non) de transports publics urbains se rémunèrent grâce au « versement transport », auquel sont assujetties les entreprises de 11 salariés et plus. Avec la récente loi PACTE et le nouveau mode de calcul du nombre de salariés, cette recette devrait baisser. Mais surtout, le principe de cette recette est régulièrement remis en question par ceux qui y sont assujettis.

De l'autre côté, les dépenses augmentent. Le coût d'exploitation du transport public urbain augmente avec la mise aux normes des véhicules, pour l'accessibilité à tous les publics, la lutte contre la pollution atmosphérique et l'émission de gaz à effet de serre ou encore les mesures contre l'insécurité et la fraude. Progressivement, les opérateurs remplacent la flotte de véhicules pour adopter des véhicules plus propres. Grâce à leurs investissements, les communes ont fait reculer la part du gazole (à hauteur de 54 % en 2016) au profit du gaz naturel et de l'électricité.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Selon les « chiffres clés » du transport public réalisés par l'Union des Transports Publics et ferroviaires, le transport public urbain dessert 4 098 communes, soit 30,8 millions d'habitants.

En 2016, plus de 6 milliards de voyages ont été réalisés dont 46 % hors de l'Ile-de-France.

Avec 44,6 milliards de « voyageurs-kilomètres » transportés en 2017, le transport collectif urbain représente près du quart du transport collectif de voyageurs en France (intégrant en plus l'aérien, le ferroviaire, le fluvial, les transports interurbains par autocar).

ELLES INNOVENT

La communauté urbaine de Dunkerque (59) a lancé une expérimentation en proposant la gratuité du transport public urbain.

Résultat ? Premier effet positif, le pouvoir d'achat des administrés augmente, notamment parmi les classes populaires. Deuxième effet, l'utilisation de la voiture a diminué, réduisant la pollution et les nuisances sonores dans la ville. Enfin, uniquement grâce à la gratuité, la fréquentation des bus a augmenté de 50 %. Dans une ville de Dunkerque où on compte 28 % de chômeurs et 30 % des ménages avec un revenu annuel inférieur à 10 000 euros, la gratuité des transports est une expérience qui devrait améliorer la mobilité géographique et sociale du territoire.



*Tout citoyen, tout usager qui changerait son comportement
et irait par exemple de la voiture vers les transports en commun,
vers les mobilités douces, pourrait se voir créditer de gratifications lui permettant
de bénéficier d'autres services à des prix réduits par exemple.*

Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes-Métropole (38)
Entretien avec *France Bleu* le 18/10/2018 ([Article](#))





Les communes veillent au quotidien des publics les plus fragiles. Face au vieillissement de la population, l'aide à domicile pour les personnes âgées ou non-autonomes constitue une exigence démographique et une demande croissante des populations. **Cette action, menée par les maires, vise à venir en aide aux personnes dépendantes, à l'exclusion d'actes de soins à caractère médical.** Elle relève à la fois d'une logique d'humanisation profonde du lien social, en brisant la solitude des personnes âgées dépendantes. Elle constitue aussi un moyen de prolonger le maintien à domicile. C'est ainsi une alternative efficace et moins coûteuse pour la collectivité et les individus eux-mêmes au placement en établissement. Le vieillissement des populations fait mécaniquement peser des coûts croissants sur les budgets des communes et de leurs établissements publics (CCAS...), puisque le coût réel n'est jamais entièrement supporté par le bénéficiaire. Au-delà de la hausse du nombre de personnes à aider, la prise en charge elle-même se complexifie, face à des pathologies de plus en plus lourdes.



La commune s'assure également de fournir des repas à différents publics fragiles. Les repas des cantines d'une part en crèches, et dans les écoles, dans un souci croissant de garantir une alimentation sûre mais aussi équilibrée et adaptée à la croissance des enfants. D'autre part, la commune organise la livraison à domicile de repas pour les personnes âgées et non autonomes.

Le fonctionnement des restaurants scolaires requiert une adaptation permanente et l'engagement de nouveaux coûts, suite au renforcement régulier des normes alimentaires, notamment sur la composition nutritionnelle, la proportion de produits biologiques et l'interdiction de certaines matières comme le plastique.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

L'aide à domicile représente 28 millions d'heures selon les sources de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale, 2016.

L'ensemble des CCAS recrutent environ 30 000 aides à domicile, déployées auprès de 200 000 bénéficiaires.

Selon les sources de Restau'co, 2017, on dénombre 8 millions de repas servis par jour à toutes les générations.

ELLES INNOVENT...

La cuisine municipale de Lons-le-Saunier (39) prépare environ 5 000 repas par jour. Ils sont servis dans les cantines de la ville, au menu de l'hôpital, des maisons de retraite, de plusieurs self-services d'entreprises, du restaurant municipal et plusieurs sont livrés aux personnes dépendantes.

30% des produits utilisés pour ces repas sont biologiques et locaux. Grâce à une concertation avec les producteurs locaux, la municipalité a réussi à créer des plats à partir d'aliments biologiques qui reste accessibles pour la collectivité. Avec un coût de 3,10 euros, il se situe même en dessous de la moyenne nationale de la restauration collective, à 3,50 euros.



Passer au bio, c'est juste une question de volonté.

On entend souvent que ça coûte cher. Mais nous avons montré qu'il était possible de maîtriser les coûts d'achat matière en affinant les volumes.

Alors qu'en moyenne, 147 grammes de nourriture finissent à la poubelle par repas, nous sommes passés à 32 grammes en ajustant les portions à chaque élève pour limiter le gaspillage alimentaire. Cela représente une économie de 20c€ par repas.

Cela montre que l'on peut lever le frein d'achat au bio.

Gilles Pérole, maire de Mouans-Sartoux (06)
(Source : [Article](#))





Lorsqu'elle est dotée d'une école publique maternelle ou élémentaire sur son territoire, la commune est propriétaire des bâtiments scolaires et en assure l'entretien afin de garantir la sécurité et le confort des élèves. De plus, elle met à disposition des enseignants de personnel (ATSEM) pour accompagner les enfants d'âge maternel afin de favoriser le développement cognitif et la sociabilité des enfants accueillis.

Les communes assurent également l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires.

L'obligation d'instruction scolaire débutant à l'âge de 6 ans, l'établissement d'une école maternelle n'est pas obligatoire dans la commune. Cette situation évoluera à la rentrée 2019 puisque cette obligation d'instruction débutera à l'âge de 3 ans.

L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans pourrait ainsi réinterroger les conditions d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle, par manque de places disponibles.

Il aura enfin pour conséquence de rendre toujours obligatoire la prise en charge financière des communes pour la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles privées sous contrat avec l'Etat.

Enfin, le financement à venir des écoles maternelles privées constitue un défi pour tous les acteurs du territoire.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

98,9 % des enfants de 3 ans sont aujourd'hui scolarisés.

En 2014, 11,8% des enfants de 2 à 3 ans étaient scolarisés.

En 2017, la France comptait 14 179 écoles maternelles publiques et 154 privées.

En 2017, la France comptait 16 295 écoles élémentaires publiques et 281 privées.

En ce qui concerne les écoles primaires (maternelles et élémentaires à la fois), elles étaient en 2017 14 927 écoles primaires publiques et 5 041 privées.

ELLES INNOVENT...

Dans la commune du Tampon à La Réunion, l'école maternelle est l'outil central de la politique communale de lutte contre l'échec scolaire. La « semaine de la persévérance » consiste à mener au cœur de l'école, avec les professionnels et les parents, des actions de sensibilisation au décrochage scolaire et à ses causes les mieux identifiées. Les pratiques innovantes des équipes pédagogiques sont alors formalisées et partagées avec les acteurs présents.



*Nous avons besoin de regards extérieurs, notamment pour
les élèves de maternelle, pour qui nous avons encore des progrès à faire.*

Sylvine Thomassin, maire de Bondy (93), présidente de la commission Éducation de l'AMF
(Source : [Article](#))





Les communes ont à cœur de favoriser l'accès à la culture pour tous. Grâce à la mise à disposition d'œuvres littéraires, musicales, cinématographiques, scientifiques et techniques, elles offrent aux habitants, et notamment aux enfants, la possibilité **d'accéder à différents types de cultures. Avec les lieux de lecture, elles ont réussi à créer le tout premier réseau culturel de proximité, le plus fréquenté après le cinéma.**

Afin de multiplier les points de contact et de donner à voir l'offre culturelle, les communes organisent des moments d'animation collective.

Elles s'assurent aussi en permanence de l'adaptation des équipements et des équipes aux nouveaux usages (numérique, accessibilité...).

S'agissant de la volonté du gouvernement d'étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques, cela nécessitera des financements à la hauteur des enjeux afin que ce développement ne s'effectue pas au détriment des financements de travaux courant.



L'organisation de spectacles et de festivals relève de cette même volonté d'animation culturelle. **Ces initiatives communales sont à la confluence de plusieurs enjeux cruciaux pour le quotidien des habitants : épanouissement et ouverture à la culture des personnes, cohésion sociale mais aussi attractivité des territoires et développement économique des territoires...**

Aujourd'hui, cette offre culturelle fait face au retrait de certains partenaires des communes comme les départements et régions, faute de moyens suffisants. Parallèlement, le climat d'insécurité pèse sur les coûts liés à la sécurisation des équipements. Ces éléments mettent en péril le maintien de l'offre culturelle, notamment en milieu rural, faute de disposer de financements alternatifs (mécénat, crowdfunding...).

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Il existe 16 500 lieux de lecture publique : 7 700 bibliothèques ou médiathèques et 8 800 points lecture.

89% de la population réside dans une collectivité offrant l'accès à au moins un point lecture. Cette offre représente 1,7 milliard de dépenses pour les collectivités territoriales.

1887 festivals de musique sont organisés sur tout le territoire national, dans 1 225 communes.

ELLES INNOVENT...

La ville de Grenoble a signé son *plan lecture 2025* durant l'automne 2017. L'objectif de ce plan est de rénover et de moderniser les bibliothèques de la ville et de les rendre plus attractives notamment pour les 15-24 ans qui vont très peu dans les bibliothèques de la ville : seulement 25% de la population est inscrite dans une bibliothèque de la ville.

Résultats ? À titre d'étape préliminaire, Grenoble a organisé une consultation citoyenne. Plus de 2 500 personnes se sont déclarées parties prenantes de ce débat. Avec eux, Grenoble va imaginer la bibliothèque de demain.

Le Ministère de la culture a annoncé, à l'été 2018, le lancement du site du Panorama des festivals, matérialisé sous la forme d'une carte interactive, dans le but de réunir une information jusque-là fragmentée et démocratiser l'accès aux festivals.

Résultat ? La carte interactive recensait 1 869 manifestations lors de sa mise en ligne. Elle en recense aujourd'hui près de 2 700, sur un total, estimé par Serge Kancel, inspecteur général des affaires culturelles devenu "*référént permanent et transversal*" des festivals, de 8 à 10 000 festivals.



Huit millions d'euros ont été ajoutés sur la DGD

dans le budget pour 2018, ce que je ne peux que saluer. Mais il faut comparer cela aux quelques 1,7 milliard d'euros dépensés par les collectivités en 2017 pour les bibliothèques. Les collectivités sont le premier investisseur du pays en matière de culture. Si l'on va vers un élargissement des horaires, ces 8 millions d'euros ne suffiront pas pour recruter le personnel nécessaire.

Jean-Marc Vayssouze-Faure, maire de Cahors (46), président de la commission Culture et patrimoine de l'AMF
(Source : [Article](#))





La création et l'entretien des espaces verts sont désormais des attentes explicites des habitants.

Le maire est responsable des travaux d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des espaces verts accessibles à tous et appartenant à la commune.

La commune est sollicitée pour concevoir des espaces végétalisés et des lieux de cohabitation entre l'urbain et l'organique.

Les espaces verts ont un effet avéré sur la santé publique et la lutte contre le réchauffement climatique.

Au-delà, ce sont des leviers d'amélioration du vivre ensemble et d'une meilleure mixité intergénérationnelle.

Les contraintes budgétaires pèsent beaucoup sur la création et l'entretien de nouveaux espaces verts,

parce qu'ils requièrent par nature une intervention humaine, dont le coût est fixe.

BON A SAVOIR... / LE SAVIEZ-VOUS ?

AU CLAIR SUR LES CHIFFRES...

Les collectivités territoriales consacrent en moyenne 1% de leur budget annuel à leurs espaces verts.

Les grandes villes françaises investissent chaque année 5 millions d'euros en moyenne dans la création de nouveaux espaces verts.

Plus de huit Français sur dix souhaitent habiter à proximité d'un espace vert.

ELLES INNOVENT...

La commune d'Angers (49) est championne de l'investissement avec 5% du budget municipal annuel dédié à la création de nouveaux espaces paysagers et à l'amélioration des espaces verts existants.

La commune innove en déployant l'éco-pâturage à grande échelle. Des vaches highland cattle et des boudets sont amenés pour entretenir ses espaces verts.



Innover dans la conception et la gestion des espaces verts afin d'accroître l'efficacité des services, c'est aussi valoriser la compétence des agents et des entreprises partenaires. C'est également s'assurer une belle reconnaissance des habitants.

Il est un fait que la végétalisation d'une cité est l'un des moteurs du développement économique et un facteur d'attractivité pour nos territoires.

Christophe Béchu, maire d'Angers (49)
(Source : [Article](#))